

GUIDE DES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE

2025-2026

ADMINISTRATION
Sœurs Antonines Canada
998, rue Frances
Ottawa, ON K1K 3L5
Tél. (613) 744 8489 • Fax (613) 744-6762
admin@academieprovidence.ca
www.academieprovidence.ca

Chers parents,

L'équipe administrative et pédagogique de l'Académie Providence, heureuse de collaborer avec vous pour l'éducation de votre enfant, vous souhaite une année scolaire 2025-2026 porteuse de bonheur et couronnée de succès.

L'Académie Providence Sœurs Antonines est un établissement d'éducation privé catholique de langue française pour filles et garçons, de la Prématernelle 3 ans à la 8^{ème} année avec ouverture progressive pour le secondaire dans les années à venir. L'Académie Providence est homologuée par le ministère français de l'Éducation nationale et elle est, par conséquent, affiliée à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (aeefe), un réseau international qui regroupe actuellement 600 établissements accueillant 398 000 dans 138 pays.

Son programme académique, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, suit le programme du ministère de l'Éducation nationale française. L'école applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement international. Le programme est trilingue : Le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale optionnelle (arabe, espagnol ou mandarin) est enseignée comme langue seconde.

L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude à Ottawa.

Ce programme s'adresse à des élèves de toute confession religieuse et de toute culture. L'enseignement religieux et moral fait partie intégrante du curriculum.

L'Académie Providence offre son programme académique dans les locaux de l'édifice situé au 998 de la rue Frances, Ottawa où les élèves, à partir du préscolaire 3 ans, bénéficient d'un environnement stimulant et enrichissant.

Ce guide vous présente la philosophie éducative de l'Académie Providence, son projet pédagogique et son programme d'étude. Il vous fournit également des renseignements d'ordre administratif et pédagogique, et vous informe du règlement intérieur de l'Académie (code de vie), des différents comités et instances, de son projet d'établissement ainsi que des mesures prises par rapport à la santé et à la sécurité des élèves.

Bienvenue à l'Académie Providence et merci de la choisir pour l'éducation de votre enfant !

Sœur Félicité Daou
Directrice

1. PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE ET PROJET PÉDAGOGIQUE

**« L'Éducation est une œuvre d'amour
et d'espérance ».**

L'Académie Providence se veut une œuvre d'amour et d'espérance où l'élève, chaque élève, tout élève est au cœur de sa tâche éducative qui vise à lui fournir les meilleures opportunités d'apprendre, de s'épanouir, de réussir et de devenir une personne responsable capable de faire face aux défis de la vie.

1.1 Vision

L'Académie Providence vise à favoriser aux enfants et aux jeunes qui lui sont confiés, la meilleure chance d'apprendre, de s'épanouir, de réussir, de préserver leur héritage spirituel et culturel et de devenir des citoyens responsables capables de s'engager dans un milieu social pluraliste et multiculturel et de s'ouvrir à toute autre culture.

1.2 Mission

L'Académie Providence a l'ambition de favoriser simultanément l'acquisition d'un savoir aussi large et profond que possible et une éducation exigeante et persévérante de la liberté humaine qui permet aux jeunes d'envisager sereinement leur avenir et de trouver des raisons de vivre et d'espérer. C'est dans cet esprit que l'Académie Providence se donne comme mission les objectifs suivants :

Offrir une éducation de qualité attentive à la formation de l'intelligence et du cœur qui favorise le plein épanouissement de la personnalité de l'élève, la maturité de son intelligence aussi bien que celle de son cœur, de sa volonté et de son esprit.

Éduquer par référence aux valeurs. Offrir une éducation qui forme aux valeurs spirituelles, humaines et morales dans un climat de confiance, d'amour et de sécurité et qui lui permet de prendre conscience de la vie qui l'anime dans sa double dimension d'intériorité et d'universalité.

Promouvoir l'excellence académique qui stimule, chez les élèves, l'acquisition des habiletés linguistiques, le développement des compétences scientifiques et artistiques et la formation de l'esprit critique.

Œuvrer pour le service de tous. Accueillir des élèves de toute confession religieuse et de toute allégeance, et leur assurer une formation ouverte dans une ambiance de tolérance et d'interaction entre les cultures.

Promouvoir l'ouverture sur le monde. Les élèves apprennent à devenir des citoyens responsables, capables de s'engager dans un environnement social interculturel tout en préservant leur héritage culturel propre en se référant à la charte des droits et de la liberté.

1.3 Historique

En 2002, les Sœurs Antonines Canada, fortes de l'expérience éducative et professionnelle de leurs institutions scolaires trilingues de plus de soixante-quinze années d'existence au Liban et dans d'autres pays que le Liban et accueillant près de 18 000 élèves par année scolaire, se proposent de donner de l'expansion à leurs services éducatifs offerts à la communauté d'Ottawa depuis 1989 en mettant sur pied un établissement d'éducation privé catholique de langue française, pour filles et garçons.

L'Académie Providence débute ses opérations au mois de septembre 2003 au 339 de la rue Wilbrod dans le quartier de Sandy Hill, à proximité de l'Université d'Ottawa, dans l'édifice de l'Odyssée Collège International dont elle loue le programme pédagogique pour deux années scolaires consécutives.

La Cérémonie de bénédiction de la première pelletée de terre de l'Académie Providence eut lieu le 25 mai 2005 à proximité de la Garderie Providence située au 998 de la rue Frances, Ottawa. L'année scolaire 2005-2006 fut une année de transition au cours de laquelle l'Académie Providence fonctionna dans l'édifice de la Fondation Providence des sœurs Antonines, Ottawa.

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'Académie Providence opère dans l'édifice actuel qui inclut, avec les salles de classes, un gymnase, une salle de ressources, un laboratoire informatique, un laboratoire scientifique et une salle d'arts. Les élèves bénéficient aussi d'une cafétéria et d'un terrain de jeu sécuritaire et bien équipé.

1.4 Emblème



Le Logo-emblème symbolise les trois idées suivantes :

- Les trois colonnes du centre sont le symbole de la Sainte Trinité :

Notre établissement est une école chrétienne qui éduque ses enfants à partir de la foi en Jésus Christ. Le bleu des trois colonnes est celui de notre **Tau antonin**. Les trois colonnes reflètent aussi le trilinguisme : notre école enseigne les deux langues officielles du Canada, le Français et l'Anglais en tant que premières langues et l'Arabe ou une langue internationale comme langue seconde.

- Le cèdre stylisé nous renseigne que c'est une école libano-canadienne. De même, cet arbre représente un pont entre le passé et le futur. Il a des racines enfoncées dans le passé et porte les fruits du futur : notre école, basée sur des racines solides, prépare les générations de demain.

- Le soleil est symbole de liberté et de continuité. Par son lever et son coucher, le soleil n'est autre que signe d'espoir, d'optimisme et de continuité. Il est aussi source de lumière et de connaissance qui rend l'homme libre. C'est dans cet esprit que ce logo-emblème fait parvenir un message fort et touchant

2. PROGRAMME ACADÉMIQUE

Le programme d'étude de l'Académie Providence, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes du Ministère de l'Éducation nationale française et applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement structuré et interculturel. L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude en Ontario.

2.1 Programme et curriculum de la prématernelle et de la Maternelle

Ce programme est d'une durée de trois ans et s'adresse à des enfants en âge de 3 ans (PS), de 4 ans (MS) et de 5 ans (GS).

- **Contenu sommaire d'apprentissage de la Petite Section de maternelle (PS).**
Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca)

	Domaines d'apprentissage
1	Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement) Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui n'est pas acceptable.
2	Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit Comprendre une consigne donnée par un adulte; répondre à une question posée par lui; comprendre une histoire; discuter collectivement; commenter un événement. Activités graphiques : tenir correctement un crayon, un pinceau ou un feutre; occuper tout l'espace d'une feuille; suivre un tracé des yeux ; commencer à contrôler ses gestes.
3	Éducation Physique et santé / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Agir et s'exprimer avec son corps : courir, sauter, lancer pour battre un record; se déplacer à l'aide d'éléments instables (vélos, tricycles, trottinettes...); participer à des jeux collectifs : lancer, courir, attraper, éviter...danser en suivant un rythme.
4	Éducation artistique et culturelle /Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer perception, sensibilité, imagination, création : explorer différents langages plastiques (dessin, peinture, collage, fabrication d'objet); développer l'écoute et la voix, apprendre et réciter des comptines, des poésies et des chansons; jouer avec les intonations de sa voix; développer ses capacités d'organiser l'espace.
5	Introduction aux Mathématiques : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 5 et différencier entre les chiffres jusqu'à 3; Dénombrer et comparer de très petites collections; reconstituer une image morcelée (puzzle, pavage...); différencier globalement des formes figuratives et des formes par la vue et le toucher; reproduire le cercle et reconnaître les formes : triangle et rectangle ; comparer, classer et ranger, des objets selon

	leur forme ou leur taille; organiser des jeux d'encastrement, d'emboîtement. d'assemblage et de construction.
6	Introduction aux Sciences /Explorer le monde (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, distinguer les jours de la semaine ; avoir une première notion du temps qui passe (journée, semaine, mois, années...) ; se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial (devant, derrière, dessus, dessous); découvrir le vivant, les parties du corps, les cinq sens; appliquer des règles d'hygiène de vie (corps, santé, nutrition, locaux); découvrir le monde proche, les objets et la matière.
7	Vivre ensemble, croître sur le plan personnel et social Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale ; apprendre à communiquer, à partager des activités ; apprendre à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes ; apprendre à devenir autonome ; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.

Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca

▪ **Horaire et déroulement de la journée scolaire de la PS**

[Microsoft Word - Horaire cycle 1-French v..docx \(academieprovidence.ca\)](#)

▪ **Contenu sommaire d'apprentissage de PS, MS et GS**

	Domaines d'apprentissage
1	Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement) Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui est inacceptable.
2	Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit Parler et construire le langage français; échanger, s'exprimer, comprendre un camarade qui parle, une consigne donnée par un adulte; progresser dans la maîtrise de l'oral; acquérir un vocabulaire; se familiariser avec l'écrit, se préparer à apprendre à lire et à écrire.
3	Éducation physique et santé /Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Découvrir les possibilités de son corps dans des situations diverses; développer ses capacités d'adaptation et de coopération; s'exprimer avec son corps : expression corporelle, rythme; apprendre à explorer l'espace, à s'orienter dans l'espace; acquérir une image orientée de son corps.
4	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.
5	Introduction aux mathématiques /Construire les premiers outils pour structurer sa pensée (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 30, différencier les chiffres jusqu'à 10 et reconnaître l'ordre des nombres ; approcher les quantités et les nombres; découvrir les formes et les grandeurs; utiliser des termes qui expriment la mesure; identifier une forme simple : cercle, carré, rectangle, triangle, losange et reproduire un cercle; organiser des suites d'objets en fonction de critères de formes ; réaliser une collection selon une constellation.

6	Introduction aux sciences / Explorer le monde (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, se rendre compte que le temps passe : hier, aujourd'hui, demain... se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial; découvrir le monde vivant : élevages, plantations, les parties du corps, les cinq sens; apprendre des règles d'hygiène de vie : santé, nutrition, respect de la vie ; découvrir les objets, comprendre leur usage. Découvrir la matière, repérer ses caractéristiques.
7	Éducation artistique et culturelle/Percevoir, sentir, imaginer, créer Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage ; développer l'écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques ; développer ses capacités d'organiser l'espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.
8	Éducation sociale et civique / Se construire comme personne singulière au sein d'un groupe (Apprendre ensemble, vivre ensemble, apprendre à coopérer, devenir élève) Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale; apprendre à communiquer, à partager des activités, à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes; apprendre à devenir autonome; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.
9	Langue internationale Développer le langage et la communication orale ; apprendre les éléments de base de la langue d'origine : les 28 lettres alphabétiques réparties sur 24 modules graduels, selon leur écriture phonétique : 25 consonnes soutenues par les trois voyelles a – o – i et les quatre principaux accents ; se préparer à lire et à écrire.

Contenu d'apprentissage progressif : www.academieprovidence.ca

▪ **Horaire et déroulement de la journée scolaire des MS et GS**
[Microsoft Word - Horaire cycle 1-French v..docx \(academieprovidence.ca\)](#)

n.b. : Les vendredis le programme académique se termine à 12h45
 Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00
 L'horaire des activités parascolaires optionnelles est le suivant :

2.2 Programme du Primaire et de l'intermédiaire

Le programme s'adresse aux enfants âgés de six à treize ans. Le curriculum offert, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes des cycles 2 et 3 et ceux du collège (6^e, 5^e, 4^e) du Ministère de l'Éducation nationale française.

▪ **Contenu sommaire d'apprentissage en Primaire et Intermédiaire et temps par matière/Semaine**

	Matière	Hres
1	Éducation religieuse et morale Éducation de la foi, vie spirituelle, discernement moral et engagement, des récits bibliques et leurs liens avec la vie quotidienne.	2
2	Français Communication orale ; Lecture et compréhension ; Écriture/ Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée	7

3	Anglais Oral Communication (Speaking and Listening); Reading Comprehension; Writing : Developing, Organizing, Form, Style, Media Literacy; Language, (Vocabulary, Grammar, Phonics /Spelling).	3
4	Langue Internationale Communication orale ; Lecture et compréhension ; Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée.	2
5	Mathématiques Nombres et calculs, Organisation et gestions de données, Fonctions, Grandeurs et Mesure, Espace et Géométrie, Algorithmique et programmation.	6
6	Sciences et technologie Découverte du monde, Systèmes vivants, Matière et minéraux, Énergie et contrôle, Structures et mécanismes, Systèmes de la terre et de l'Espace.	2
7	Études Sociales et civique - Histoire et Géographie Survol international, le Canada et le monde, éducation sociale et civique Histoire.	1
8	Informatique Découverte et gestion de données électroniques ; Création : bordures, pourtour, décor, formatage et traitement de texte ; Exercices : cours, révisions, animations.	1
9	Éducation Physique et sportive Habilités motrices, Vie active, Santé.	3
10	Arts intégrés : art visuel, art dramatique, art musical (chant, solfège, instruments	2

- **Contenu d'apprentissage progressif pour les Cycles 2, 3, 4**
www.academieprovidence.ca)

- **Horaire et déroulement de la journée scolaire : Cycles 2-3-4**

[Microsoft Word - Horaire cycle 2-3-4-French v.docx \(academieprovidence.ca\)](#)

- n.b. :** Les vendredis, le programme académique se termine à 12h45
Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00
L'horaire des activités périscolaires optionnelles est le suivant :

12h45 – 13h30	Toilettes, déjeuner et récréation
13h30 – 14h30	Étude supervisée et activités éducatives
14h30 – 15h30	Collation et récréation
15h30 – 17h30	Étude supervisée et activités éducatives

- **À la fin de l'un des cycles du primaire ou de l'intermédiaire**

L'élève pourra poursuivre ses études :

- au programme secondaire de l'Ontario.
- au programme 3e secondaire de la province de Québec.
- au programme secondaire de l'OBI.
- au programme de la 3^e du collège dans le système français .
- au programme d'enseignement de Base 9e année du système libanais.

2.3 Particularités du programme pédagogique

1. Le programme propose un curriculum enrichi et une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage structuré qui favorise le plein développement de l'enfant.
2. Le programme est trilingue où le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale comme langue seconde : Arabe à partir de la Moyenne Section (maternelle 4 ans), espagnol ou mandarin à partir du cours préparatoire (CP) ou 1^{ère} année du primaire pour les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'arabe ou pour ceux dont les parents optent pour l'Espagnol ou le Mandarin.
3. Le programme académique met l'accent sur la maîtrise des connaissances de base en langues (communication orale, lecture et compréhension, vocabulaire, grammaire, orthographe, écriture) ainsi qu'en mathématiques, en sciences et technologie.
4. L'Éducation religieuse et morale est enseignée en français à partir de la PS (Prématernelle 3 ans). La langue internationale est enseignée à partir de la MS (Maternelle 4 ans) et l'anglais à partir du CP (1^{ère} année du primaire).
5. Le curriculum est complété par des programmes d'arts intégrés (art visuel, art dramatique, art musical), d'humanités ou études sociales et civiques qui favorisent une ouverture internationale au niveau de la géographie et de l'histoire, d'informatique, d'éducation physique et santé, d'éducation religieuse et morale. Le tout favorise l'articulation entre le savoir-faire, le savoir-être et le savoir.
6. Le Français est la langue de communication et d'enseignement lors des activités d'apprentissage se déroulant à l'école ou hors l'école. La communication avec les parents peut se faire, occasionnellement, en Anglais ou en Arabe.
7. Temps plein et petites classes pour les cycles 1 et 2 avec un maximum de (1:24) pour les classes des cycles 3 et 4 ce qui assure une éducation attentive aux besoins des enfants et à leurs intérêts et expériences vécues, et favorise leur participation.
8. Le programme pédagogique est complété par des activités culturelles et expérientielles, et par des sorties éducatives.
9. Des leçons et des devoirs à domicile sont exigés quotidiennement à raison de vingt à quarante-cinq minutes pour les niveaux 1 à 2, d'une heure à une heure et demie pour les niveaux supérieurs au niveau 3 et 4.

2.4 Renseignements administratifs et pédagogiques

L'Académie Providence est gérée par un organisme de bienfaisance « les Sœurs Antonines Canada ». Elle est accréditée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et son numéro d'école est le 666548. La Directrice générale de l'Académie Providence est une religieuse Antonine.

● L'Équipe administrative et pédagogique

Les élèves sont encadrés par un personnel enseignant qualifié et expérimenté, et possédant les qualifications requises pour œuvrer dans le domaine de l'enseignement. L'équipe éducative,

supervisée par une religieuse antonine, applique une approche pédagogique dynamique et stimulante et participe aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement par l'école et par l'agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

- **Qualifications pédagogiques**

Les membres du personnel enseignant sont qualifiés, compétents et professionnels. La plupart possèdent les qualifications requises par l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Ils/elles participent aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement.

- **Vérifications des antécédents judiciaires**

Chaque membre du personnel enseignant ainsi que chaque employé de soutien ont soumis une vérification des antécédents judiciaires en conformité avec le règlement 498/01 de la Loi sur l'impôt du revenu de l'Ontario.

- **Secourisme**

Les membres du personnel administratif et éducatif suivent une formation en secourisme et RCR tous les deux ans.

- **Approche pédagogique**

Le personnel enseignant, qualifié et expérimenté, assure un encadrement personnalisé et adopte une approche pédagogique dynamique et stimulante dans un environnement d'apprentissage structuré, sécuritaire et discipliné favorisant la croissance personnelle et le développement de la compréhension interculturelle et internationale.

- **Équipe administrative, enseignante et non-enseignante 2025-2026 (Disponible sur internet) : www.academieprovidence.ca/ À propos (À partir de septembre 2025).**

- **Administration des médicaments et produits allergènes**

Le personnel de l'Académie Providence n'administre un médicament que si une demande et une posologie écrites lui sont fournies par les parents. Les aliments contenant des noix ou des arachides ou des traces de noix sont strictement interdits dans l'établissement.

- **Matériel scolaire**

Les parents défrayeront, avant la rentrée scolaire, le coût du matériel scolaire (manuels, fournitures, compte-élève) selon les exigences de l'Académie.

- **Uniforme scolaire et tenue de sport**

L'uniforme scolaire de classe et d'activités physiques contribue à créer un meilleur milieu d'apprentissage. Ils sont de rigueur dès la rentrée scolaire et seront payés par les parents selon les exigences de l'Académie Providence. (**voir en annexe, le code vestimentaire**)

- **Transport**

Le transport est assuré par les parents. L'Académie Providence peut faciliter le covoiturage.

2.5 Règlement intérieur (Code de vie)

L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour une organisation adéquate et une bonne marche de la vie scolaire, élèves, parents, personnel enseignant et non-enseignant ont à suivre certaines règles indispensables que résume le code de vie dans sa double version :

A- LE CYCLE 1

1. Uniforme

- Je porte l'uniforme scolaire officiel.
- Je mets la tenue de sport appropriée pour les cours de gym.
- Mes vêtements doivent être propres et bien portés.
- Je choisis les bonnes chaussures pour chaque tenue.

À l'extérieur de la classe

2. Arrivée le matin

- J'arrive à l'école avant 8h15.
- Je vais directement dans les zones prévues pour attendre le début des cours.
- Je me déplace calmement, sans courir.
- Je joue doucement dans les coins de jeux.
- J'écoute les annonces du matin et je participe à la prière.

3. Comportement en dehors des salles de classe

- Je respecte tous les élèves et les adultes.
- Je parle doucement et je ne fais pas de bruit.
- Je marche à droite dans les couloirs.
- Je monte et descends les escaliers calmement.
- Je range bien mes vêtements et les chaussures dans les casiers.

4. Respect des lieux

- Je mets les déchets dans les poubelles de recyclage.
- J'utilise les équipements sportifs et les bancs correctement et je les range après.
- Je n'abîme pas le matériel scolaire, sinon il pourrait y avoir des conséquences.

5. Pause et récréation

- Je suis gentil(le) avec les autres et je rends service.
- Je joue dans les zones prévues et j'utilise les équipements correctement.
- Je dis aux surveillants si quelque chose ne va pas ou si quelqu'un se blesse.
- Je ne joue pas à des jeux violents et je ne dis pas de mots méchants.
- Je m'assure que personne ne joue seul et que tout le monde participe.
- Je partage les jeux.
- Je pardonne et je m'excuse si nécessaire.
- Je demande la permission aux surveillants avant d'entrer dans le bâtiment ou de rester en classe pendant la récréation.
- Quand les surveillants donnent le signal, j'arrête de jouer, je me range et je me prépare à

entrer en classe calmement.

À l'intérieur de la classe

6. Préparation et ponctualité

- J'entre en classe de manière ordonnée et silencieuse
- Je prépare tout le matériel nécessaire à la leçon (livres, cahiers, crayon, etc.)

7. Comportement en classe

- Je prépare tout le matériel nécessaire au travail.
- J'écoute l'enseignante attentivement.
- Je lève la main pour poser une question.
- Je parle en français pendant les séances qui se donnent en français et dans l'école.
- Je soigne mon écriture.
- Je ne triche jamais
- J'écoute les autres et je m'exprime poliment.
- Je prends soin du matériel de la classe et je le range après usage.
- Je n'apporte pas d'objets qui ne concernent pas la classe
- Je me déplace calmement dans la salle, sans courir.
- Je ne mange pas en classe.
- Je garde mon espace de travail propre et rangé.
- J'attends la permission de l'enseignante pour quitter la salle et je sors de manière ordonnée.
- Je prends soin des équipements et je les range après usage.
- Je n'apporte pas de téléphones ou de tablettes en classe, sauf si l'enseignant(e) le permet.
- Je demande la permission avant de me lever de ma place ou de quitter la salle.
- Je me déplace calmement et je ne cours pas.
- Je garde ma table et mon casier propres et rangés.
- J'attends la permission de l'enseignante avant de quitter la salle et je sors calmement sans me bousculer.

8. Interdits

- Pendant le cours, je bois seulement de l'eau et je ne mange pas de snacks.
- Je ne mâche pas de chewing-gum à l'école.
- Je laisse les jouets, les magazines et autres choses à la maison.
- J'apporte seulement ce dont j'ai besoin pour la leçon.
- Je ne mets pas de bijoux précieux à l'école.

9. Hygiène et apparence

- Je garde une apparence soignée : cheveux courts pour les garçons et cheveux attachés pour les filles.
- Je garde mes ongles propres, bien coupés, et je ne mets pas de vernis.
- Je fais vérifier mes cheveux régulièrement pour éviter les poux. Mes parents informent l'école tout de suite s'ils en trouvent.
- Je m'assure que mon uniforme scolaire est toujours propre.

10. Absences et retards

- J'arrive toujours à l'heure à l'école car les retards peuvent perturber la classe.
- Je demande à mes parents de justifier mes absences

11. Respect mutuel et résolution des conflits

Intimidation :

L'intimidation scolaire est un comportement agressif et répété, réalisé intentionnellement par un individu ou un groupe contre un autre élève ou groupe d'élèves, dans le but de causer de la douleur, de la peur ou de perturber leur bien-être émotionnel. Cela peut se manifester sous forme d'actes physiques, verbaux, sociaux ou en ligne, et peut avoir des conséquences graves sur la santé mentale, émotionnelle et sociale des personnes qui l'ont subie.

En cas d'intimidation, l'élève impliqué dans ce comportement, ainsi que les témoins, seront invités à un entretien avec un membre du personnel. Les parents de l'élève concerné seront convoqués pour discuter de la situation et établir un plan d'intervention approprié.

Si le comportement persiste, des sanctions plus sévères seront appliquées, allant d'un avertissement écrit à une suspension temporaire de l'école

- Je cherche à résoudre les problèmes de manière calme et je demande de l'aide à un adulte si nécessaire.
- Je n'utilise pas la violence ou l'agressivité physique pour résoudre les conflits.
- Je m'adresse aux adultes en charge si un conflit survient et que j'ai besoin d'aide.

12. Sécurité et communication

- Je fais attention à ne pas faire des choses qui pourraient me mettre en danger ou mettre les autres en danger.
- Je parle aux enseignants et au personnel administratif si j'ai besoin d'aide ou si j'ai une suggestion.

Devoir à domicile

13. Autonomie et habileté

- Je m'assure d'avoir tout le matériel nécessaire dans mon sac chaque jour pour faire mes devoirs à la maison.
- Je fais mes devoirs tout seul, sans aide.
- Je fais attention à bien écrire et je présente un devoir qui montre que j'ai fourni des efforts et que j'ai bien compris la leçon.
- Je rends mon devoir à l'heure, sans retard.

À l'Eglise

14. Attitude

- Je garde le silence et adopte une attitude de prière et de réflexion dans les endroits réservés à la prière.
- Je porte mon uniforme officiel lors des messes (à moins que cela ne soit pas demandé) et Je participe activement aux chants.

Durant les sorties éducatives

15. Comportement

- Je suis toujours les instructions de l'enseignante et je ne me promène pas seul sans adulte.
- Je montre du respect envers les conducteurs de bus et toutes les personnes que je

rencontre.

Je dis « bonjour », « merci » et « au revoir ».

- Je respecte les règles de chaque endroit que je visite.
- J'observe, j'analyse et je partage ce que j'ai découvert avec mes amis et mes parents.

Durant les évaluations

16. Concentration et autonomie

- Je me concentre sur mon travail.
- J'effectue mon travail en autonomie.

En général, tout acte de mauvaise conduite, en particulier en cas de répétition, doit entraîner une conséquence. Voici les sanctions qui peuvent être établies :

1. remarque orale
2. fiche de réflexion
3. retenue pour 2 minutes
4. contact avec les parents

B- LES CYCLES 2-3-4

1. Uniforme

- Porter l'uniforme scolaire officiel ainsi que la tenue de sport appropriée lors des cours d'éducation physique. Les tenues doivent être propres et portées correctement avec les chaussures appropriées. (Voir code vestimentaire)

À l'extérieur de la classe

2. Arrivée le matin

- arriver à l'école au plus tard à 8h15.
- se rendre directement dans les zones désignées pour attendre le début des cours
- se déplacer calmement sans courir ni se bousculer.
- jouer dans les coins de jeux calmement.
- adopter une attitude respectueuse durant la prière et les annonces du matin.

3. Comportement en dehors des salles de classe

- se comporter de manière respectueuse envers les autres élèves, le personnel de l'école et les visiteurs.
- éviter de crier et d'adopter des comportements bruyants dans les couloirs, les escaliers et les autres espaces communs.
- marcher toujours à droite dans les couloirs et monter/descendre les escaliers calmement
- ranger convenablement les vêtements et les chaussures dans les casiers.

4. Respect des lieux

- garder l'école propre : les déchets doivent être jetés dans les poubelles de recyclage prévues à cet effet.
- utiliser d'une manière appropriée les équipements sportifs, les bancs et autres installations. Les ranger correctement après chaque usage. Tout mauvais usage entraînera des conséquences.
- éviter tout acte de vandalisme ou de dégradation du matériel scolaire, sous peine de

sanctions. Les parents pourraient être sollicités pour couvrir les coûts des réparations.

5. Pause et récréation

- se montrer indulgent/e et attentionné/e envers autrui, effectuer des actions positives, rendre service.
- utiliser les zones désignées pour le jeu et respecter une utilisation appropriée des équipements de jeu.
- avertir les surveillantes en cas de problèmes et d'accidents
- jouer amicalement et utiliser des mots respectueux.
- s'assurer que tous les camarades jouent et personne n'est laissé seul.
- respecter l'avis des camarades et partager les jeux ensemble.
- pardonner aux camarades et/ou s'excuser.
- demander la permission des surveillants/es avant d'entrer dans le bâtiment.
- demander la permission des surveillants en cas de besoin pour se rendre à la direction pendant la récréation.
- au signal des surveillants/es, arrêter immédiatement les activités, se ranger et se préparer à entrer en classe de manière rangée et calme.

À l'intérieur de la classe

6. Préparation et ponctualité

- entrer en classe de manière ordonnée et silencieuse.
- préparer tout le matériel nécessaire à la leçon (livres, cahiers, crayon, etc.).

7. Comportement en classe

- être attentif/ve, écouter l'enseignant/e et ne pas interrompre la leçon.
respecter l'enseignant/e, les camarades de classe et les opinions de chacun/e utiles et constructives.
- participer activement en classe, dans les travaux de groupe ou les ateliers, poser des questions et s'engager dans son apprentissage.
- aborder des situations inconnues sans crainte ; faire preuve de confiance en soi ; explorer de nouveaux rôles, idées et stratégies.
- trouver des solutions originales; faire preuve d'innovation et de créativité.
- faire preuve de leadership; mettre en application ses compétences en littératie pour penser, s'exprimer et réfléchir avec les autres.
- faire preuve d'autonomie.
- solliciter l'aide de l'enseignant/e au besoin.
- féliciter les camarades pour leur réussite et se réjouir des accomplissements des autres.
- être patient/e et tolérant/e envers les camarades différents.

8. Utilisation des outils et équipements

- traiter tous les équipements de classe avec soin et les ranger correctement après utilisation
- ne pas apporter d'objets électroniques tels que les téléphones portables, ou tablettes en classe, sauf indication contraire de l'enseignant/e.
- obtenir la permission de l'enseignant/e avant d'utiliser des appareils électroniques tels que téléphones, tablettes et ordinateurs.
- Garder l'utilisation de Teams strictement pour les activités académiques : Les discussions

personnelles, en particulier en dehors des heures scolaires, sont strictement interdites.

9. Communication

- lever la main et attendre d'être interrogé/e pour poser une question ou solliciter de l'aide
- écouter les idées des autres, s'exprimer clairement et avec assurance en utilisant une voix modérée et compréhensible.
- utiliser un langage poli et respectueux en tout temps.
- s'exprimer exclusivement en français pendant les séances dispensées dans cette langue ainsi que dans tous les espaces de l'école.

10. Mouvements en classe

- demander la permission avant de se lever de son siège ou de quitter la salle de classe.
- se déplacer dans la salle calmement, sans courir.

11. Fin de la leçon

- garder son espace de travail propre et rangé (livres, cahiers, crayons, chaises, sacs, gourdes...).
- attendre que l'enseignant/e donne la permission de quitter la salle et sortir de manière ordonnée sans se bousculer.

12. Interdits

- éviter de consommer de la nourriture ou des boissons pendant le cours, à l'exception de l'eau.
- mâcher du chewing-gum est interdit au sein de l'établissement scolaire.
- éviter d'apporter en classe des jouets, magazines, ou tout autre objet non lié à la leçon en cours.
- éviter de porter des bijoux précieux.

13. Hygiène et apparence

- maintenir une apparence soignée : les coiffures, maquillages ou accessoires excentriques ne sont pas autorisés. Les garçons doivent garder les cheveux courts, et les filles doivent les attacher à tout moment.
- garder les ongles propres et coupés, sans vernis.
- se faire vérifier régulièrement le cuir chevelu pour éviter la propagation des poux et informer immédiatement l'école en cas d'infestation.
- s'assurer que l'uniforme scolaire est toujours propre.

14. Absences et retards

- justifier les absences.
- veiller à être toujours à l'heure, car les retards perturbent le cours.

15. Respect mutuel

Intimidation :

L'intimidation scolaire est un comportement agressif et répété, intentionnellement perpétré par un individu ou un groupe, à l'encontre d'un autre élève ou groupe d'élèves, avec l'intention de causer de la douleur, de la peur, ou de perturber leur bien-être émotionnel. Cela peut se manifester de différentes manières, y compris des actes physiques, verbaux, sociaux ou en ligne, et peut entraîner des conséquences graves sur la santé mentale, émotionnelle et sociale des personnes qui l'ont subie.

En cas d'intimidation, l'élève qui pose un comportement d'intimidation et les témoins seront confrontés à un entretien avec l'un des membres du personnel. Leurs parents seront convoqués et un plan d'intervention approprié sera établi.

En cas de récidive, des sanctions plus sévères seront appliquées, pouvant aller d'un avertissement écrit à l'exclusion de l'école pour quelques jours.

16. Résolution des conflits

- régler pacifiquement les différends et solliciter l'aide d'un adulte si nécessaire.
- respecter ses pairs en évitant toute forme d'insultes, de manque de respect ou d'actes blessants portant atteinte à l'épanouissement personnel.
- éviter tout recours à la violence ou à l'agressivité physique pour résoudre les conflits.
- s'adresser aux adultes en charge en cas de conflit.

17. Sécurité et communication

- éviter tout comportement pouvant mettre en danger soi-même ou les autres.
- communiquer avec les enseignant/es et le personnel administratif en cas de besoin, de préoccupation ou de suggestion.

Devoir à domicile

18. Ponctualité et habileté

- s'assurer d'avoir avec soi, chaque jour, le matériel nécessaire dans son sac à dos pour le travail à faire à la maison.
- faire ses devoirs en autonomie.
- soigner l'écriture et présenter un devoir démontrant un effort, une bonne acquisition et une recherche.
- présenter le devoir à temps, sans délai.

Si l'élève ne fait pas ses devoirs, il recevra deux avertissements oraux lors des deux premières occasions. En cas de récidive, lors de la troisième occurrence, l'élève sera retenu pendant la récréation pour terminer son devoir. Si ces incidents persistent, les parents seront contactés et l'élève recevra un avertissement écrit.

À l'Eglise

19. Attitude

- respecter le lieu sacré en gardant le silence et en adoptant une attitude de prière et de recollection
- porter l'uniforme officiel durant les messes (sauf indication contraire) et participer activement aux chants
- nourrir sa vie spirituelle pour devenir un enfant de prière, un enfant de Dieu

Durant les sorties éducatives

20. Comportement

- suivre toujours les consignes de l'enseignant/e et ne pas se balader seul sans adulte.
- démontrer du respect envers les conducteurs des bus et chaque personne rencontrée; dire « bonjour », « merci » et « au revoir ».

- respecter les règlements de chaque endroit visité.
- profiter pleinement de chaque opportunité pour apprendre et se cultiver.
- faire preuve de curiosité et d'esprit critique; observer, analyser et partager ses découvertes avec les amis et les parents.

Durant les évaluations

21. La tricherie

La tricherie fait référence à toute action visant à obtenir un avantage injuste ou à déformer les résultats d'une évaluation académique. Cela inclut la copie des réponses d'un autre élève, l'utilisation de matériel non autorisé pendant un examen, la falsification des résultats ou tout autre moyen de manipulation des informations dans le but de paraître plus compétent ou d'obtenir de meilleures notes sans respecter les règles établies par l'établissement ou l'enseignant/e.

Les élèves surpris en train de tricher seront soumis à des sanctions académiques et disciplinaires de l'école, qui peuvent inclure :

Première fois :

opportunité de refaire le quiz ou l'examen avec une note inférieure (d'un seul point)

Deuxième fois :

- opportunité de refaire l'examen avec une note inférieure (de 2 points)
- fiche de réflexion

Troisième fois :

- note 0 ou D sur l'examen
- contact avec les parents
- En cas de récidive, un avertissement écrit avec un renvoi temporaire de l'école peuvent être établis.
- Afin d'éviter le plagiat, l'élève doit écrire les références à la fin de sa recherche ou son PowerPoint.

En général, tout acte de mauvaise conduite, en particulier en cas de répétition, doit entraîner une conséquence. Voici les sanctions qui peuvent être établies :

1. remarque orale
2. fiche de réflexion
3. retenue durant la récréation avec un travail supplémentaire
4. contact avec les parents
5. avertissement écrit (carte verte)
6. avertissement écrit avec renvoi temporaire de la classe (carte jaune) avertissement

3. SERVICES PEDAGOGIQUES

3.1 Méthode d'évaluation

L'évaluation consiste à vérifier le niveau d'acquisition des connaissances et l'efficacité d'une approche pédagogique.

Les élèves bénéficient d'une évaluation continue qui consiste à tester leur progrès scolaire. Un examen portant sur les matières du curriculum est administré par trimestre. La note obtenue est exprimée en % sur le bulletin qui sera remis à l'élève et à ses parents. Une copie du bulletin est gardée dans le dossier scolaire de l'élève. Des commentaires anecdotiques portant sur les forces

et les faiblesses de l'élève et proposant des stratégies d'amélioration, sont également indiqués sur le bulletin.

Quatre niveaux de réussite dont le niveau 3 se veut la moyenne provinciale sont exigés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario :

LES CODES D'ÉVALUATION

Niveau	Code	Signification	Note	Pourcentage %
4	A	Très bien acquis	16+ /20	80 - 99
3	B	Acquis	14 – 15 / 20	70 – 79
2	C	En cours d'acquisition	12 – 13 / 20	60 - 69
1	D	Non acquis	10 – 11 / 20	50 – 59
-	Ne	Non évalué		-

3.2 Tests provinciaux

Ce sont des tests d'habiletés en lecture, en écriture/expression écrite et en mathématiques de l'Education Quality and Accountability Office (EQAO) / Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour les niveaux 3 et 6. Ils sont optionnels pour les établissements d'éducation privé en Ontario. La direction et l'équipe pédagogique étudient annuellement la faisabilité d'y participer.

3.3 Dossiers scolaires

L'école tient à jour pour chaque élève un dossier scolaire de l'Ontario que l'élève et ses parents ont le droit de consulter en s'adressant à la direction de l'établissement. Un formulaire d'autorisation doit être signé par les parents dans le cas de transfert du dossier d'une école précédente ou à une nouvelle école.

3.4 Ressources et service d'orientation

Un centre de documentation et des laboratoires scientifique et informatique sont mis à la disposition des élèves qui ont aussi accès aux bibliothèques municipales et à celles de l'école. Ils bénéficient du service d'orientation qui assure un lien avec les ressources communautaires et ont également accès à différentes ressources informatisées sur Internet.

3.5 Assiduité

L'assiduité et la ponctualité sont deux qualités qui contribuent à la réussite scolaire. Les parents sont invités à justifier les absences et les retards qui sont consignés au registre du ministère de l'Éducation.

3.6 Politique de surveillance des élèves

Afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps, l'accès direct sans surveillance n'est pas autorisé pour les personnes qui ne sont pas des employés de l'Académie, (étudiantes en formation). De plus, ces dernières n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du ratio employé/élève.

Le personnel embauché est responsable de la supervision et de l'évaluation des étudiantes affectées au programme. Par conséquent le personnel embauché est toujours présent avec le groupe d'élèves et l'étudiant(e) en formation.

3.7 Services additionnels optionnels

▫ Service de garde éducatif et étude supervisée :

Ce service est disponible :

- Tous les jours ouvrables de 7h30 à 8h00 et de 15h30 à 17h30
- Les vendredis de 12h45 à 17h30

▫ **Cafétéria**

L'établissement possède une cafétéria où un repas chaud est servi le midi aux élèves de la prématernelle et à ceux des classes de la maternelle et des classes de l'au-delà qui le désirent.

▫ **Service de tutorat**

Un service privé d'appui pédagogique est disponible pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou qui ont besoin de cours supplémentaires en français, en anglais ou en mathématiques.

▫ **Activités périscolaires en milieu scolaire**

Les cours disponibles après les heures de classe: Piano, danse classique, gymnastique, art plastique, danse folklorique, Soccer, logo et robotique, chorale, Guitare, violon, jeu d'échecs, Espagnol, Mandarin.

Les activités périscolaires se dérouleront à partir de la 2^e semaine de septembre et se terminent fin mai. Elles se répartissent sur les après-midis, dépendamment du nombre d'enfants dans le groupe ou de celui des activités individualisées qui se donnent à raison de 30mn par semaine telles que le piano, le violon, la guitare. (Voir le formulaire des services optionnels)

4. RÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION ET ADMISSION

4.1 RÉINSCRIPTION

- Pour les élèves scolarisés dans l'école un acompte par enfant sur sa scolarité de 2025-2026, est dû au plus tard le 31 janvier de chaque année scolaire.
- Ce montant, non-remboursable, réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire qui vient.
- La réinscription n'est définitive qu'après le règlement de cet acompte.

4.2 PREMIÈRE INSCRIPTION

- Frais de dossier : Un montant par enfant est payable à la réception du formulaire de demande d'inscription. Ce montant couvre les frais d'ouverture du dossier, le traitement des formalités d'inscription et l'administration de l'examen d'entrée ou de l'entretien. Il n'est pas remboursable.
- Frais d'inscription : Un montant par nouvelle famille est dû lors de l'inscription définitive. Ce montant est payable une seule fois. Il n'est pas déductible des frais annuels de scolarité et n'est pas remboursable.
- Une avance d'un montant par enfant sur les frais de sa scolarité lui réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire 2023-2024. Ce montant est dû lors de l'inscription. Il n'est pas remboursable, mais il est déductible des frais annuels de scolarité.

- Dossier d'inscription (Disponible sur internet) : www.academieprovidence.ca

Après le 31 janvier, les inscriptions sont acceptées selon la disponibilité des places.

4.3 Conditions d'admission

1. Âge d'entrée :

- Prématernelle 3 ans: avoir atteint l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 4 ans: avoir atteint l'âge de 4 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 5 ans: avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Primaire 1 ou CP : avoir atteint l'âge de 6 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée.

2. Réussite de l'examen d'entrée administré aux élèves qui entrent en Primaire. Cet examen qui consiste à tester les connaissances de l'élève en français, en anglais et en mathématiques, a lieu vers la 2e quinzaine de mars.

3. Pour l'entrée en prématernelle et en maternelle, une entrevue avec l'enfant a lieu avant l'admission dans le but de vérifier sa compréhension et son expression en français.

4.4 Renseignements financiers

1) Le règlement financier

L'inscription et la réinscription d'un élève à l'Académie Providence impliquent l'acceptation, sans réserve, du règlement financier de cette dernière. Veuillez consulter ce règlement sur le site Internet de l'école, le signer et le remettre par voie électronique à l'administration parallèlement à la soumission du formulaire d'inscription ou de la réinscription.

[Reglement-financier-25-26.pdf](#)

[FINANCIAL-REGULATIONS-25-26.pdf](#)

2) Les frais de scolarité, de services optionnels et la modalité de paiement

Veuillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :

[3.-Frais-de-scolarite-et-de-services-optionnels-25-26.pdf](#)

[3.-Tuition-fees-annual-fees-for-optional-services-25-26.pdf](#)

3) Exemptions fiscales

Un reçu pour fin d'exemptions fiscales sera remis aux parents en février. Le pourcentage des frais de scolarité sujet à une déduction fiscale à titre de frais d'enseignement religieux et de service de garde pour les élèves inscrits en CP et au delà peut varier selon la loi.

4) Politique relative au retrait et au remboursement

- Dans le cas de demande de retrait en cours d'année scolaire, les parents s'engagent à faire parvenir à la direction de l'Académie Providence un avis écrit de retrait.
- Tout retrait, quelle que soit la date, entraînera des frais correspondants au versement du mois d'août, au coût total du matériel scolaire, aux frais de scolarité du mois du retrait et des mois qui le précèdent ainsi que les frais de scolarité du versement qui suit la date du retrait.
- Conditions de remboursement : Les frais de scolarité prépayés, diminués du dépôt de réservation et des frais de dossier et d'inscription par nouvelle famille, seront remboursés selon les dates de la réception de l'avis de retrait comme suit :
 - o Du 15 août au 30 août précédant la rentrée scolaire, remboursement 25% des frais de la scolarité payée.
 - o Après 30 août de l'année scolaire, aucun remboursement.
 - o Cette politique de remboursement s'applique également pour toute demande de retrait initiée par l'Académie Providence.
 - o Tout remboursement sera fait à l'ordre de la personne qui nous aura remis les paiements (virements) des frais de scolarité.

5. LA VIE À L'ÉCOLE : Consulter le site internet de l'AP : www.academieaprovidence.ca:

6. COMMUNAUTÉS

6.1 Comité de parents

Participation

- La collaboration des parents avec la Direction de l'établissement et le personnel enseignant contribue énormément à la qualité de la vie pédagogique et favorise des résultats scolaires meilleurs.
- Leur participation à la vie scolaire se fait dans le cadre de l'association des parents qui regroupe toutes les familles dont les enfants fréquentent l'école et peut être représentée par un comité composé de représentants de parents d'élèves des programmes offerts par l'école.
- Plusieurs activités peuvent être effectuées par les parents bénévoles sous la supervision de la direction de l'école. Entre autres : aide à la surveillance, aide au personnel enseignant, aide à la période du déjeuner, aux sorties pédagogiques, aux événements scolaires spéciaux, levée de fonds.

Mandat : 2 ans renouvelables

Statut (Disponible en Format pdf sur internet)

Veuillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :

[Statut-du-comite-des-parents.pdf](#)

6.2 Le conseil d'établissement

Mandat : 1 an renouvelable

Statut (Disponible en Format pdf sur internet)

Veillez consulter le lien suivant du site Internet de l'école :

[CONSEIL-DETABLISSEMENT-F.pdf](#)

7. LE PROJET D'ETABLISSEMENT (2020 – 2025)¹

L'Académie Providence voudrait être source et témoignage d'un climat scolaire qui favorise l'épanouissement des élèves, le sens de responsabilité, la réussite et l'ouverture dans une vision humaniste et solidaire.

Dans la mémoire de notre établissement, il y a du beau, du glorieux, mais aussi de l'inaccompli, de l'inachevé... Il y a la richesse et l'ancrage dans une histoire centenaire accosté à l'envie de construire du neuf, en nous inspirant des expériences encourageantes et réussies !

Au fil des jours, nous occupons différemment notre espace commun : nous apprenons une nouvelle forme de grammaire spatiale, de modularité, de polyvalence, de convivialité, de collaboration, de gestion...

Notre école voudrait être une école-communauté, une école où chacun se sent accueilli, aimé, accepté dans sa singularité, une école qui canalise les énergies de tous les acteurs en créant une synergie nouvelle, mais en même temps une école qui s'ouvre à l'internationale et dont les objectifs s'alignent sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Notre projet d'établissement regroupe quatre grands domaines :

Axe 1. Un établissement éduquant aux valeurs qui sont à la base des droits de la personne

Axe 2. Un établissement visant l'excellence académique et la réussite.

Axe 3. Un établissement favorisant le développement de leadership et de citoyen responsable.

Axe 4. Un établissement valorisant le patrimoine culturel et l'ouverture internationale.

L'orientation explicite de la finalité éducative et les actions orientant nos futures actions :

Axe 1. Un établissement éduquant aux valeurs qui sont à la base des droits de la personne

Orientation

L'école est un creuset de la fraternité, un laboratoire d'humanité. Sa vocation est de rendre l'autre meilleur et heureux. Même si les valeurs enseignées à l'école sont contradictoires avec celles véhiculées par la société (exemple : aller vite/ être centré sur l'avoir que sur l'être...), l'école poursuit sa vocation éducative en individualisant le parcours de chacun (adulte-enfant), en développant une prise de conscience de la dignité humaine et du bien commun, et en favorisant un enseignement qui promeut la bienveillance, le respect, la tolérance, le partage et la solidarité.

Axe 2. Un établissement visant l'excellence académique et la réussite

Orientation

¹ Suite à la pandémie et au télé-enseignement, nous avons décidé de faire une extension du projet d'établissement pour deux ans.

Le renouveau pédagogique est un ensemble d'éléments qui transforment et adaptent les approches pédagogiques et évaluatives. Amorcé pour façonner nos pratiques éducatives dans les prochaines années, ce chantier inclut tous les éléments qui instaurent un apprentissage durable, accessible, adapté aux talents des différents élèves et promouvant les compétences numériques et celles du 21^e siècle.

La finalité de cet axe est de rendre l'enseignement-apprentissage plus attractif, de permettre à l'élève d'être co-responsable de son apprentissage ainsi que de démystifier l'évaluation en lui attribuant un rôle de valorisation et d'accréditation des acquis des élèves.

Axe 3. Un établissement favorisant le développement de leadership et de citoyen responsable

Orientation

« Dès son jeune âge, l'enfant a le potentiel de leadership ; il est un leader capable de bien mener sa propre vie, et un leader pour les autres », dit Cyril Chee Kim Ling.

En effet, avant de pouvoir être un leader pour les autres, toute personne doit d'abord apprendre à gérer sa propre vie en tant que citoyen (ne) responsable. Dans cet axe, nous priorisons l'apprendre à discerner, à comprendre que chaque choix mène à des conséquences différentes, et qu'il lui faut faire le bon choix. Elle apprend la responsabilité, la prise d'initiative, la coopération et le développement d'un sentiment d'appartenance communautaire.

Dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information, cet axe met en avant l'éducation aux médias et à l'information afin d'aider les élèves à apprendre à devenir des citoyennes et des citoyens responsables et à développer leur esprit critique et d'agir de manière éclairée pour chercher, recevoir, produire et diffuser des informations via des médias de plus en plus diversifiés.

Axe 4. Un établissement valorisant le patrimoine culturel et l'ouverture internationale

Orientation

Selon l'Unesco, « la diversité culturelle est une force motrice du développement et un atout indispensable pour atténuer la pauvreté et parvenir au développement durable. ». L'objectif de l'école serait alors de permettre aux élèves de découvrir leur patrimoine culturel dans un premier temps puis la pluralité culturelle du monde dans lequel ils évoluent et de mieux le comprendre dans un deuxième temps, de favoriser l'ouverture et l'échange pédagogique et culturel avec d'autres établissements scolaires sur le plan local et international.

8. DOCUMENTS ANNEXES

8.1 Code vestimentaire / fille et Garçon

[25-26-Code-vestimentaire-AP.pdf](#)

8.2 Calendrier scolaire 2025-2026

[Calendrier-scolaire-2025-2026-F.pdf](#)

8.3 AGENDA SCOLAIRE ET GESTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AGENDA SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE

1. L'agenda scolaire est destiné à :
informer les parents de l'horaire de l'élève et d'autres questions éducatives et culturelles.
2. L'ordre du jour sera affiché sur Teams pour deux semaines.
3. Les parents sont invités à vérifier l'agenda de leur enfant:
En lisant le plan hebdomadaire (planification), et en prenant connaissance des leçons et des devoirs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous et pour la bonne marche et une organisation adéquate, élèves, parents, personnel enseignant et non enseignant ont à suivre certaines règles indispensables contenues dans le règlement intérieur de l'école (voir **Guide des parents, Chapitre 2.5**).
2. Les parents sont invités à lire le règlement intérieur et à déclarer l'avoir lu en signant cette page et en l'envoyant par courriel au nadabouf@academieprovidence.ca , au plus tard **le 05 septembre 2025**

Signature du parent : _____ Date : _____

Élève(s) : _____

	Table des matières	Page
	INTRODUCTION	2
1.	PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE	3
1.1	Vision	3
1.2	Mission	3
1.3	Historique	4
1.4	Emblème	4
2.	PROGRAMME ACADÉMIQUE	5
2.1	Programme et curriculum de la prématernelle et de la maternelle	6
2.2	Programme et curriculum du Primaire et de l'Intermédiaire	8
2.3	Particularités du programme pédagogique	9
2.4	Renseignements administratifs et pédagogiques	10
	• Équipe administrative et pédagogique	10
	• Administration des médicaments et produits allergènes	10
	• Matériel scolaire	10
	• Uniforme scolaire et tenue de sport	10
	• Transport	10
2.5	Règlements et code de conduite	11
3.	SERVICES PEDAGOGIQUES	18
3.1	Méthode d'évaluation	19
3.2	Tests provinciaux	19
3.3	Dossiers scolaires	19
3.4	Ressources et service d'orientation	19
3.5	Assiduité	19
3.6	Politique de surveillance des élèves	19
3.7	Services additionnels optionnels	19
4.	RÉINSCRIPTION, INSCRIPTION ET ADMISSION	20
4.1	Réinscription	21
4.2	Première inscription (disponibles sur internet)	21
4.3	Conditions d'admission	21
4.4	Renseignements financiers	21
	1) Le règlement financier	21
	2) Les frais de scolarité, de services optionnels et la modalité de paiement	21
	3) Les exemptions fiscales	21
	4) La politique relative au retrait et au remboursement	21
5.	LA VIE À L'ÉCOLE	21
6.	COMMUNAUTÉS	21
6.1	• Le Comité des parents	22
	• Comité actuel des parents	22
	• Statut (Disponible sur internet)	22
6.2	Le conseil d'établissement (Disponible sur internet)	22
7.	LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT (Disponible sur internet)	23
8.	DOCUMENTS ANNEXES	24
8.1	Code vestimentaire (Filles et Garçons)	24
8.2	Calendrier scolaire 2025-2026	24
8.3	Agenda scolaire et gestion du règlement intérieur	25

